Lundi 15 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 janvier 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présents Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-01-01 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-01-02

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du conseil du 18 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-01-03

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 DÉCEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 décembre 2023, pages 1 et 2, pour un montant de 241 922,69 \$;

| | IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 241 922,69 \$. | | |
|------------|---|--|--|
| | | | |
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière | |
| 2024-01-04 | DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023. | | |
| | | lective des déboursés au 31 décembre 2023, 44 pour un montant total de 676 976,44 \$; | |
| | IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isa | belle Chouinard | |
| | et résolu unanimement de la ratifier et | de l'adopter. | |
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière | |
| 2024-01-05 | DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN DÉCEMBRE 2023. | | |
| | CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires; | | |
| | CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions; | | |
| | CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil; | | |
| | CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en décembre 2023, pages 1 à 51, pour un montant de 170 380,77 \$; | | |
| | IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet | | |
| | et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter. | | |
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière | |
| 2024-01-06 | DÉPÔT, RATIFICATION ET ADO POSTES BUDGÉTAIRES. | OPTION DE TRANSFERTS À DIVERS | |
| | | | |

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

| | et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 décembre 2023. | |
|------------|--|--|
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
| 2024-01-07 | ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2023 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024. | |
| | CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-475 par laquelle le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2024; | |
| | CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance; | |
| | CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption a fait mention de l'objet de celui-ci; | on du règlement numéro 394-2023, la greffière |
| | IL EST PROPOSÉ PAR : Madame | Josée Chouinard |
| | 1 | ment numéro 394-2023 décrétant les différents soit adopté et que le conseil ordonne et statue ements). |
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
| 2024-01-08 | ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2024. | |
| | CONSIDÉRANT que la Loi sur l spécifiques pour le compte de taxes | a fiscalité municipale prescrit des modalités |
| | | a fiscalité municipale permet également aux ités d'application différentes de celles prévues |
| | CONSIDÉRANT le souhait du coversements à six; | onseil municipal de maintenir le nombre de |
| | | otion du présent règlement a été donné à la l8 décembre 2023 et qu'un projet de règlement nce; |
| | CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption a fait mention de l'objet de celui-ci; | on du règlement numéro 395-2023, la greffière |
| | IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais | |
| | et résolu unanimement que le Règlement numéro 395-2023 régissant les comptes de taxes pour l'année 2024 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit : (voir le livre des règlements). | |
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |

2024-01-09 DÉSIGNATION DE MADAME FRANCE BOUCHER À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE À CLICSÉQUR.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-08-307 du conseil municipal désignant Monsieur Steve Lemieux à titre de représentant autorisé de la Ville de Saint-Pascal à utiliser les services de ClicSÉQUR;

CONSIDÉRANT que Monsieur Steve Lemieux n'est plus à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal désire nommer Madame France Boucher, trésorière comme représentante autorisée à utiliser les services de ClicSÉQUR;

CONSIDÉRANT que le numéro d'entreprise de la Ville est le 8831851686;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal consent à ce que sa représentante soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner Madame France Boucher, trésorière à titre de représentante autorisée à utiliser les services de ClicSÉQUR pour la Ville de Saint-Pascal et à obtenir toutes les informations nécessaires pour et au nom de la Ville de Saint-Pascal.

| Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
|---------------------------|--------------------------------|

2024-01-10 AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2024 À LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT le document Répartition des quotes-parts 2024 produit par la MRC de Kamouraska établissant les quotes-parts payables par la Ville de Saint-Pascal en 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

| | et résolu unanimement d'accepter 380 356 \$ à la MRC de Kamouraska | et d'autoriser le paiement de la somme de à titre de quotes-parts 2024. | |
|------------|---|--|--|
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière | |
| 2024-01-11 | AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. | | |
| | municipalités du Québec relative au | ée du 21 novembre 2023 de l'Union des renouvellement 2024 de l'adhésion de la Ville es offerts par le Carrefour du capital humain; | |
| | IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard | | |
| | municipalités du Québec au mont | reler l'adhésion de la Ville à l'Union des ant de 2 286,01 \$ ainsi qu'aux services du année 2024 au montant de 5 279,65 \$ pour un taxes. | |
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière | |
| 2024-01-12 | AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS. | | |
| | | ée du 27 octobre 2023 de la Fédération re au renouvellement de l'adhésion de la Ville | |
| | IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais | | |
| | | eler l'adhésion de la Ville à la Fédération année 2024 au coût de 4 239,64 \$ incluant les | |
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière | |
| 2024-01-13 | RENOUVELLEMENT DE DIVE SOUTIEN DES APPLICATI PC SOLUTIONS INC | ERS CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE ONS POUR L'ANNÉE 2024 AVEC | |

20

CONSIDÉRANT les factures datées du 1^{er} décembre 2023 et du 19 décembre 2023 adressées à la Ville par PG Solutions inc. relativement au renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'alinéa 6) du premier paragraphe de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que les règles d'appel d'offres ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

| | | ement d'une somme totale de 44 740,25 \$ our le renouvellement des divers contrats pour l'année 2024. |
|------------|---|--|
| | Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
| 2024-01-14 | À MARCEL CHAREST ET FILS INC | MANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3 C. EN REGARD DU CONTRAT POUR MENT ET DE RÉFECTION DU SERT-CÔTÉ. |
| | 301-2017 décrétant des travaux d'agrand | 390-2023 modifiant le Règlement numéro lissement et de réaménagement du centre menter la dépense et l'emprunt pour un |
| | contrat pour les travaux d'agrandissemen | 2023-08-314 de ce conseil octroyant le tet de réfection du centre communautaire nc. au montant total de 7 228 478,25 \$ |
| | | 2023-11-411 de ce conseil approuvant le numéro 1 produite par Marcel Charest et luant les taxes; |
| | | 2023-12-451 de ce conseil approuvant le numéro 2 produite par Marcel Charest et luant les taxes; |
| | Charron, architecte de la firme Atelier 5 de 716 307,46 \$ incluant les taxes, leque | nent numéro 3 émis par Monsieur Carl en date du 18 décembre 2023 au montant el inclut des coûts supplémentaires liés à covembre 2023 en lien avec des travaux |
| | 2023 d'approuver la modification ide représentant un coût supplémentaire | directeur général datée du 22 décembre ntifiée dans l'avis de changement S04 de 134 716,58 \$ excluant les taxes, ement numéro 335-2019 sur la gestion |
| | IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée | e Chouinard |
| | et résolu unanimement d'autoriser le pai montant de 716 307,46 \$ incluant les tax | iement à Marcel Charest et Fils inc. d'un es et une retenue de garantie de 10 %. |

2024-01-15 RÉSILIATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACE-MENT DE TROTTOIRS.

Solange Morneau, mairesse

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-09-355 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux de remplacement de trottoirs à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 297 512,29 \$ incluant les taxes;

Me Louise St-Pierre, greffière

CONSIDÉRANT que les conditions de formation du contrat n'ont pas toutes été réalisées notamment du fait que l'entreprise n'a pas procédé au dépôt des documents exigés au devis suivant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT également l'inexécution des travaux de remplacement de trottoirs par l'entreprise dans le délai prévu au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir de nouvelles conditions d'exécution pour la réalisation des travaux de remplacement des trottoirs dont l'établissement d'un nouveau délai en 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de résilier le contrat intervenu avec 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) pour les travaux de remplacement de trottoirs, la transmission de la présente résolution servant d'avis de résiliation;
- de lancer un nouvel appel d'offres pour les travaux de remplacement de trottoirs avec une nouvelle date de réalisation en 2024.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

2024-01-16

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DES RUES SAINT-ANDRÉ, BEAUDET ET SAINT-YVES.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'effectuer le bouclage du réseau d'aqueduc à l'extrémité des rues Saint-André, Beaudet et Saint-Yves;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique est nécessaire pour la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. datée du 20 septembre 2023 au montant de 18 218,71 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur des rues Saint-André, Beaudet et Saint-Yves au montant de 18 218,71 \$ incluant les taxes;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-01-17 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 639, RUE TACHÉ.

Madame Céline Langlais, conseillère déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison de son poste de présidente de l'Atelier du Partage St-Pascal inc. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 1^{er} décembre 2023 de la Commission municipale du Québec sollicitant l'avis de la Ville à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 639, rue Taché présentée par l'Atelier du Partage St-Pascal inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse des documents soumis par l'organisme auprès de la Commission municipale du Québec à l'appui de sa demande de reconnaissance ainsi que des dispositions pertinentes de la Loi sur la fiscalité municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'oppose pas à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières des locaux situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 639, rue Taché, le logement situé à l'étage ayant une superficie de 2 561,82 pieds carrés tel qu'apparaissant au plan des locaux devant cependant être exclus compte tenu qu'il ne remplit pas les critères prévus aux articles 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale pour obtenir une telle exemption;
- que la Ville de Saint-Pascal informe la Commission municipale du Québec, qu'advenant une audience dans le cadre de la présente demande, elle ne juge pas nécessaire d'être représentée.

| Solange Morneau, mairesse | |
|---------------------------|--|
|---------------------------|--|

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-01-18

RENOUVELLEMENT DE L'AVIS D'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES AUTORISÉE EN VERTU DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-87.

CONSIDÉRANT que la Ville, par sa résolution numéro 2022-02-87 adoptée le 14 février 2022, a autorisé l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot numéro 3 656 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, lequel est décrit au plan et à la description technique préparés par Monsieur Réjean Gendron, arpenteur-géomètre, le 7 février 2022, sous le numéro 14 526 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la Ville a effectivement imposé un avis de réserve sur ledit immeuble, celui-ci ayant été inscrit au bureau de la publicité foncière le 4 mars 2022 sous le numéro d'inscription 27 063 939;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le renouvellement de cette réserve pour fins publiques pour deux années additionnelles à compter du 4 mars 2024, soit la date d'expiration de la réserve;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville :

- autorise le renouvellement de l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques publié le 4 mars 2022, sous le numéro 27 063 939, pour une période additionnelle de deux ans à compter de la date d'expiration dudit avis de réserve pour fins publiques, à savoir le 4 mars 2024;
- mandate ses avocats de la firme Tremblay Bois Avocats pour préparer, signifier au propriétaire concerné et inscrire au registre foncier l'avis de renouvellement de réserve pour fins publiques afin de donner effet à la présente résolution, ainsi que pour poser tout autre acte professionnel qui pourrait être requis aux fins du renouvellement de ladite réserve.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-01-19

MANDAT À MADAME EMILIE POULIN POUR SIGNER TOUS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS AYANT TRAIT À L'EXERCICE DE LA FONCTION DE MANDATAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-09-389 du conseil municipal autorisant Monsieur Jean Langelier à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents ayant trait à l'exercice de la fonction de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la prestation de services relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de modifier le signataire autorisé pour tout document en lien avec le Contrat de service - Permis et immatriculation avec la Société de l'assurance automobile du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que Madame Emilie Poulin, directrice du Service du développement et des communications puisse par les présentes, signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Pascal, tous les documents, tels que le Contrat de service - Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-01-20

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2024 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal s'est dotée en 2021 d'une planification stratégique de 10 ans comprenant un éventail d'actions liées à des objectifs de développement bien précis;

CONSIDÉRANT que pour atteindre les objectifs inscrits à la planification stratégique, un plan d'action annuel est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'implication des différents services de la Ville, du comité consultatif en planification stratégique (CCPS) et du conseil municipal dans l'élaboration d'un plan d'action 2024;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'action 2024 soumis aux membres du conseil, lequel a été élaboré avec l'objectif de poursuivre les actions initiées en 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'adopter le plan d'action 2024 de la Ville de Saint-Pascal tel que présenté, et d'assurer sa mise en œuvre avec la participation de l'ensemble des services municipaux.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

2024-01-21 OUVERTURE DE DIVERS POSTES POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL.

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins de personnel pour le camp de jour estival 2024 réalisée par Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir un service de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires au bon fonctionnement du programme du camp de jour font partie des prévisions budgétaires 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture des postes suivants dans le cadre du programme de camp de jour du Service des loisirs pour la période estivale 2024, soit du 6 mai au 23 août 2024 :

- 1 poste de coordonnateur (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 450 heures pour toute la période d'embauche;
- 1 poste d'aide-coordonnateur et animateur (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 450 heures pour toute la période d'embauche;
- 9 postes étudiants d'animateur à raison de 14 heures pour la préparation et de 40 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 2 postes étudiants d'aide-animateur à raison de 14 heures pour la préparation et de 35 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 1 poste d'éducateur spécialisé (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 14 heures pour la préparation et de 40 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 1 poste d'accompagnateur (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 14 heures pour la préparation et de 40 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 1 poste d'accompagnateur (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 14 heures pour la préparation et 20 heures/semaine pour les 7 semaines du camp de jour;
- 1 responsable du service de garde (étudiant ou avec contrat, selon les candidatures reçues) à raison de 210 heures pour toute la période d'embauche.

| Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
|---------------------------|--------------------------------|

2024-01-22 OUVERTURE DES POSTES D'ENTRAÎNEUR POUR L'ACTIVITÉ DE SOCCER ESTIVAL.

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins en main-d'oeuvre pour l'activité de soccer estival 2024 réalisée par Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir un service de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires au fonctionnement de l'activité de soccer estival font partie des prévisions budgétaires 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de 5 postes d'entraîneur (étudiants) dans le cadre de l'activité de soccer du Service des loisirs pour la période estivale 2024, soit du 6 mai au 23 août 2024.

| Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
|---------------------------|--------------------------------|

2024-01-23

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UNE RENCONTRE D'INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OFFERTS AUX MUNICIPALITÉS AINSI QUE LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES ROUTES LE 6 FÉVRIER 2024 À RIMOUSKI.

CONSIDÉRANT une correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable invitant la Ville à participer à une rencontre d'information concernant les différents programmes d'aide financière offerts aux municipalités ainsi que le système de classification fonctionnelle des routes qui se tiendra à Rimouski le 6 février 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner Madame Solange Morneau, mairesse et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général, pour assister à une rencontre d'information du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les différents programmes d'aide financière offerts aux municipalités ainsi que le système de classification fonctionnelle des routes qui se tiendra à Rimouski le 6 février 2024 et d'autoriser le remboursement des frais de repas et des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

| Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
|---------------------------|--------------------------------|

2024-01-24

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET POUR LA RÉCEPTION D'UN PRIX DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Chanoine-Beaudet a reçu un prix de l'Office des personnes handicapées du Québec le 5 décembre 2023 dans la catégorie établissement d'enseignement soutenant la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que le Prix À part entière met en lumière les initiatives des personnes et des organisations qui posent des gestes concrets pour faire du Québec une société plus inclusive pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Chanoine-Beaudet a remporté un prix pour le projet La Fabrique ESCB;

CONSIDÉRANT que ce projet est un plateau de stage axé sur la cuisine auquel participent une quinzaine d'élèves handicapés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de féliciter l'école secondaire Chanoine-Beaudet pour le prix reçu dans la catégorie établissement d'enseignement soutenant la réussite éducative lors de la 8^e édition du Prix À part entière 2023 de l'Office des personnes handicapées du Québec.

| Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
|---------------------------|--------------------------------|

2024-01-25 PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Madame Nathalie Dionne demande si le bouclage du réseau d'aqueduc des rues Desjardins et Saint-Joseph a été envisagé.
- Monsieur Alain Ouellet demande si le mandat de services professionnels octroyé à LER dans le cadre du projet de bouclage du réseau d'aqueduc des rues Saint-André, Beaudet et Saint-Yves est nécessaire.
- Monsieur Daniel Rivard demande que les informations concernant le budget soient disponibles plus rapidement après son adoption et qu'un document résumé soit mis à la disposition des citoyens gratuitement.
- Madame Nathalie Dionne demande pourquoi la valeur foncière des résidences a augmenté de façon importante en 2024.
- Madame Nathalie Dionne questionne la réponse favorable de la Ville à la demande d'exemption de taxes foncières formulée par l'Atelier du partage inc.
- Madame Nathalie Dionne demande une explication sur l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques qui a été renouvelé sur un immeuble de la Ville.
- Monsieur Daniel Rivard demande si la diminution du taux de taxe foncière sera suffisante pour éviter une augmentation du compte de taxes compte tenu de la hausse de la valeur foncière des immeubles.
- Monsieur Daniel Rivard demande quel est le pourcentage d'augmentation du budget en 2024.
- Monsieur Alain Ouellet demande si la Ville a reçu le résultat des inspections par caméras réalisées par la firme Ortec en décembre dernier.
- Monsieur Daniel Rivard demande si les travaux sur les rues Blondeau, Chapleau, Saint-Elzéar vont se réaliser en 2024.

2024-01-26 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

| IL EST PROPOSÉ PAR : Madame C | éline Langlais |
|--|--------------------------------|
| et résolu unanimement la clôture et la | levée de la séance à 21 h 06. |
| Solange Morneau, mairesse | Me Louise St-Pierre, greffière |
| Signature du procès-verbal | |
| Solange Morneau, mairesse | _ |
| Me Louise St-Pierre, greffière | _ |